

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 24 ET 25 JUILLET 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

APPROVU DI U BUGETTU SUPPLEMENTARE DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA PER L'ESERCIZIU 2025

APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE POUR L'EXERCICE 2025

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Rapport du BS 2025 en annexe



Bugettu supplementare

Budget supplémentaire

.....**2025**

..... www.isula.corsica



INTRODUCTION.....	3
A. Budget Primitif 2025	4
B. Résultats constatés au CFU 2024	4
C. Les propositions du Budget Supplémentaire	5
1. Les recettes du BS 2025.....	6
1-1 Les recettes réelles de fonctionnement	6
a. Les recettes non ventilées.....	6
b. Des recettes sectorielles en hausse (+13.04 %) par rapport au BP 2025	7
1-2 Les recettes réelles d'investissement en légère hausse (+0,60%) par rapport au BP 2025.....	8
2. Les dépenses du BS 2025.....	9
2-1 Les dépenses réelles de fonctionnement	9
a. Les dépenses par chapitre fonctionnel.....	9
b. Les dépenses par nature	11
2-2 Les dépenses réelles d'investissement	14
a. Les dépenses par chapitre fonctionnel.....	14
b. Les dépenses par nature	16
D. Les autorisations de Programme et d'Engagement.....	17
1. Les nouvelles autorisations de programme	17
2. Les nouvelles autorisations d'engagement	19
E. La dette de la Collectivité de Corse.....	20
F. Les opérations d'ordre	20
G. Affectation du résultat	21
CONCLUSION.....	21

INTRODUCTION

La Collectivité de Corse met en œuvre un calendrier budgétaire initié dès le Budget Primitif voté au mois de mars dernier et précisé par un budget supplémentaire, objet du présent rapport.

A l'instar de la trajectoire présentée lors du débat d'orientations budgétaires 2025, l'équation financière de la CDC présente une complexité particulière, mise en évidence à de multiples reprises : dynamique de recettes inférieure à celle des régions de droit commun, dépenses incompressibles en relation avec les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) devenues non pilotables, choix politiques de maintien d'un soutien fort aux territoires et d'un haut niveau d'investissement.

L'exercice en cours doit marquer une nouvelle étape dans la stratégie financière de la CDC, qui tient compte de la raréfaction des concours de l'Etat devenue pérenne et désormais continue.

Les dépenses de fonctionnement doivent être maîtrisées, alors que viennent grever ce poste des mesures gouvernementales d'ordre réglementaire, qui engendrent une augmentation s'élevant en 2025 de près de 6 millions.

Dans le même temps, les décisions gouvernementales impactent défavorablement les recettes : l'écroulement de la TVA représente par exemple un manque à gagner pour la Collectivité de Corse de l'ordre de 7 millions d'€ en 2025.

Des mesures de gestion internes ont ainsi été déployées depuis le début de l'année civile, recensées dans un exercice de revue des dépenses centré sur le chapitre 011 et les éléments variables du 012.

Intervenant en milieu d'année, le budget supplémentaire est un acte spécifique revêtant la forme d'une décision modificative, qui permet de procéder à divers ajustements : reprise du résultat issu du Compte Financier Unique voté en juin dernier (avec un résultat constaté pour 2024 de 6 514 021,55 €), redéploiements et inscriptions complémentaires (en autorisations de programme et d'engagement, en crédits de paiement, en dépenses et en recettes).

Sur la base du résultat, le Conseil Exécutif a fait le choix de consacrer cet excédent de fonctionnement reporté pour poursuivre son action dans les domaines prioritaires notamment le social, la culture, la jeunesse, le sport et l'aménagement du territoire.

Ainsi, l'inscription de nouvelles dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 13.053 M€, soit une évolution de 1,17% par rapport au BP 2025, concerne essentiellement les secteurs liés à la santé et à l'action sociale (+5,500 M€), aux services généraux (+2,135 M€) ainsi qu'à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage (+2 M€).

Il convient également de noter l'inscription de nouvelles dépenses réelles d'investissement pour 11,256 M€, soit une augmentation de +3% par rapport au BP 2025. Elles visent principalement les domaines de l'aménagement du territoire et le soutien aux communes (+4,855 M€), de l'action économique (+2,150 M€) et les transports (1,670 M€).

Aucune nouvelle inscription d'emprunt supplémentaire n'est à ce jour envisagée.

Le présent rapport reprend, en les détaillant, ces différentes opérations.

A. Budget Primitif 2025

L'équilibre du BP 2025 est ventilé conformément au tableau ci-dessous, avec un emprunt d'équilibre de 111,739 M€ :

BP 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 111 318 012,00	1 279 659 048,00	375 582 978,00	207 241 942,00
ventilées	1 056 640 410,00	115 995 718,00	313 582 978,00	73 502 573,00
non ventilées	54 677 602,00	1 163 663 330,00	62 000 000,00	133 739 369,00
dont Emprunt d'équilibre				111 739 369,00
Opérations d'ordre	335 355 196,00	167 014 160,00	170 514 160,00	338 855 196,00
Dont virement de section	190 833 767,00			190 833 767,00
Reprise Résultat				
Affectation au 1068				
TOTAL	1 446 673 208,00	1 446 673 208,00	546 097 138,00	546 097 138,00
TOTAL GENERAL	Dépenses	1 992 770 346,00	Recettes	1 992 770 346,00

B. Résultats constatés au CFU 2024

La décomposition des résultats consolidés au 31/12/2024 est la suivante :

	Budget principal
Résultat exercice section de fonctionnement	111 451 940,19
Résultat reporté	15 770 058,77
Résultat de fonctionnement (a)	127 221 998,96
Résultat exercice section d'investissement	39 700 585,87
Résultat reporté	- 160 408 563,28
Solde d'exécution (b)	- 120 707 977,41
Résultat	6 514 021,55

Lors du vote du budget supplémentaire, l'Assemblée de Corse sera amenée à se prononcer sur l'affectation du résultat de 2024, soit **127 221 998,96 €**.

Ce résultat viendra couvrir prioritairement le besoin de financement de **120 707 977,41 €** en section d'investissement.

Le solde de **6 514 021,55 €** peut être affecté selon la décision de l'Assemblée en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire à la section d'investissement (compte 1068).

Il est proposé à l'Assemblée de Corse de reporter en section de fonctionnement (R002) le solde de **6 514 021,55 €**.

C. Les propositions du Budget Supplémentaire

Le budget supplémentaire 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à 69,038 M€, portant le montant total du budget 2025 à 2,061 Mds€ soit une hausse de +3,46 % par rapport au budget primitif. Pour mémoire, en 2024, il s'établissait à 2,175 Mds€.

BS 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	13 053 580,77	16 560 277,34	11 256 447,12	1 235 729,00
ventilées	12 203 793,00	15 128 181,34	11 256 447,12	1 363 261,00
non ventilées hors emprunt	849 787,77	1 432 096,00		
Emprunt			-	127 532,00
Opérations d'ordre -	32 979 281,88	- 43 000 000,00	- 43 000 000,00	- 32 979 281,88
<i>Dont virement de section -</i>	<i>43 979 281,88</i>			<i>43 979 281,88</i>
Reprise Résultat		6 514 021,55	120 707 977,41	
Affectation au 1068				120 707 977,41
TOTAL -	19 925 701,11	- 19 925 701,11	88 964 424,53	88 964 424,53
TOTAL GENERAL	Dépenses	69 038 723,42	Recettes	69 038 723,42

BP + BS 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 124 371 592,77	1 296 219 325,34	386 839 425,12	208 477 671,00
ventilées	1 068 844 203,00	131 123 899,34	324 839 425,12	74 865 834,00
non ventilées hors emprunt	55 527 389,77	1 165 095 426,00	62 000 000,00	22 000 000,00
Emprunt				111 611 837,00
Opérations d'ordre	302 375 914,12	124 014 160,00	127 514 160,00	305 875 914,12
<i>Dont virement de section</i>	<i>146 854 485,12</i>			<i>146 854 485,12</i>
Reprise Résultat		6 514 021,55	120 707 977,41	
Affectation au 1068				120 707 977,41
TOTAL	1 426 747 506,89	1 426 747 506,89	635 061 562,53	635 061 562,53
TOTAL GENERAL	Dépenses	2 061 809 069,42	Recettes	2 061 809 069,42

Les dépenses réelles hors résultat, arrêtées à 1,511 Md€, se répartissent à hauteur 1,124 Md€ en fonctionnement et 0,387 Md€ en investissement, soit 74 % en fonctionnement et 26 % en investissement.

Les recettes réelles s'élèvent à 1,504Md€ avec 1,296 Md€ en section de fonctionnement et 0,208 Md€ en investissement, augmentant légèrement par rapport au total BP+BS 2024 (1,439 Md€).

Le virement de section s'établit à 146,854 M€ présentant une baisse de 3,82 % par rapport à 2024 (PM : 141,452 M€).

1. Les recettes du BS 2025

Pour rappel, lors du Budget Primitif, les recettes s'établissaient à 1,992 Md€ dont 1,486 Md€ de mouvements réels.

RECETTES	Réelles	Ordre	TOTAL
Investissement	95 502 573	148 021 429	243 524 002
Dont virement de section		190 833 767	190 833 767
Emprunt	111 739 369		111 739 369
Total investissement	207 241 942	338 855 196	546 097 138
Total fonctionnement	1 279 659 048	167 014 160	1 446 673 208
TOTAL GENERAL	1 486 900 990	505 869 356	1 992 770 346

1-1 Les recettes réelles de fonctionnement

Le budget supplémentaire 2025 réajuste les recettes réelles de fonctionnement, hors résultat, de +16,560 M€ et porte ainsi le montant des recettes globales de cette section à 1,296 Md€, soit une hausse de +6 %. Les recettes ventilées augmentent de 15,128M€, alors que les recettes non ventilées augmentent de 1,432 M€.

	BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025	Évolution
Recettes non ventilées	1 163 663 330	1 432 096	1 165 095 426	+0,12 %
Recettes ventilées	115 995 718	15 128 181	131 123 899	+13,04 %
Total des recettes de Fonctionnement	1 279 659 048	16 560 277	1 296 219 325	+1,29 %

a. Les recettes non ventilées

Chapitre fonctionnel		BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025	Évolution
Imposition directes	940	26 573 304		26 573 304	+0,00 %
Autres impôts et taxes	941	751 483 349	1 180 000	752 663 349	+0,16 %
Dotations et participations	942	368 042 045		368 042 045	+0,00 %
Opérations financières	943	7 995 196	0	7 995 196	+0,00 %
Provisions et autres opérations mixtes	945	9 569 436	252 096	9 821 532	+2,63 %
Total général		1 163 663 330	1 432 096	1 165 095 426	+0,12 %

La fiscalité indirecte (chapitre 941) : +1,180 M€ soit une hausse de +0,16% par rapport au BP

Est enregistrée sur ce chapitre, la variation de la **Taxe additionnelle à la taxe de séjour : +0.16 % ; +1,18M€** Bien qu'instituée par la Collectivité de Corse depuis 2019, les montants perçus au titre de cette taxe étaient faibles. A la suite d'un travail mené en commun avec la DRFIP, les collectivités collectrices de cette taxe ont quasiment reversé à la Collectivité de Corse leurs arriérés. Il est proposé d'inscrire les sommes reçues dans ce cadre au BS 2025.

Provision et autres opérations mixtes (chapitre 945) : +0,252 M€ soit une hausse de +2,63 % par rapport au BP : Cette inscription retrace la reprise de provision relative à deux contentieux terminés.

b. Des recettes sectorielles en hausse (+13.04 %) par rapport au BP 2025

Les recettes sectorielles s'élevaient au BP 2025 à 115,995 M€ en section de fonctionnement. Le BS 2025 ajuste les prévisions de +15,128 M€ (+13,04 %) pour les établir à 131,123 M€. Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques.

Les modifications proposées sont les suivantes :

Chapitre fonctionnel		BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025	Évolution
Services généraux	930	5 867 358	851 583	6 718 941	+14,51 %
Gestion des fonds européens	930-5	300 000		300 000	+0,00 %
Sécurité	931	2 353 881		2 353 881	+0,00 %
Enseign., form. professionnelle, apprent.	932	2 750 000	216 000	2 966 000	+7,85 %
Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	933	1 795 120	522 680	2 317 800	+29,12 %
Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	934	13 923 486	904 900	14 828 386	+6,50 %
APA	934-3	39 146 104		39 146 104	+0,00 %
RSA / Régularisations de RMI	934-4	34 676 119		34 676 119	+0,00 %
Aménagement des territoires et habitat	935	1 870 000	2 033 268	3 903 268	+108,73 %
Action économique	936	1 945 141	486 000	2 431 141	+24,99 %
Environnement	937	5 613 509	14 750	5 628 259	+0,26 %
Transports	938	5 755 000	10 099 000	15 854 000	+175,48 %
Total		115 995 718	15 128 181	131 123 899	+13,04 %

L'augmentation des recettes sectorielles en section de fonctionnement porte essentiellement sur :

- **L'enseignement, formation professionnelle et l'apprentissage : + 0,216 M€** : Cette recette s'inscrit dans le cadre des missions Carif Oref au titre du CPER.
- **Aménagement des territoires : + 2,033 M€** :

Les 2,033M€ inscrits en recettes se répartissent de la manière suivante :

- Pour la politique d'aménagement numérique 2M€ correspondant à l'émission du titre pris en l'application des pénalités de retards dans le cadre de la convention de concession de délégation de service public relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication à très haut débit (DSP FttH) en fonction de l'avancement du déploiement de la fibre optique et des raccordements effectifs.
- Une recette complémentaire d'un montant de 33 268 € à recevoir dans le cadre du dispositif FNADT Stratégie Cyber sécurité (29 360€) et titre du dispositif France Numérique Ensemble (4000€).
- **Action économique : + 0,486 M€** : à la suite de la décision du Tribunal Administratif de Bastia sur l'émission d'un titre ayant pour objet le remboursement d'une subvention pour une opération cofinancée dans le cadre du FEDER (Qwant), la CdC a annulé le titre initial puis à procéder à sa réémission envers le liquidateur judiciaire de Qwant (objet de l'inscription budgétaire) en respectant les préconisations formelles de l'objet du titre.
- **Santé et action sociale : + 0,9 M€** : Il s'agit de la régularisation de l'inscription budgétaire d'une somme déjà encaissée correspondant à la contribution CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) du solde de la convention 2016-2019.

- **Services généraux : +0,851 M€ :**

Il s'agit notamment des régularisations de l'inscription budgétaire de recettes versées :

- Par la société Orange SA à la suite de l'application des pénalités dans le cadre du retard constaté relatif aux abonnements et services pour le réseau d'interconnexion des sites de la Collectivité de Corse et abonnement et services pour les accès internet (731 000€),
- Dans le cadre de règlement de procédures contentieuses antérieures (111 000€).

- **Transport : 10,099 M€**

L'OTC a émis à l'encontre de la SNCM un titre de recette correspondant à un surcoût social versé en sus à la SNCM. Une partie du titre a été recouvrée dans le cadre du règlement de la liquidation de la SNCM.

L'OTC a décidé de reverser 10 M€ à la Collectivité de Corse qu'il convient d'inscrire au BS.

Le complément concerne les produits des redevances d'occupation du domaine routier (99 000€).

1-2 Les recettes réelles d'investissement en légère hausse (+0,60%) par rapport au BP 2025

Le BS 2025 présente une légère augmentation des recettes réelles d'investissement de +1,235 M€ (+0,60 %). Le montant des recettes est ainsi porté à 208,477 M€.

	BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025	Évolution
Recettes non ventilées	133 739 369	- 127 532	133 611 837	-0,10 %
Recettes ventilées	73 502 573	1 363 261	74 865 834	+1,85 %
Total des recettes d'investissement	207 241 942	1 235 729	208 477 671	+0,60 %

Les recettes non-ventilées supplémentaires correspondent à l'ajustement de l'emprunt avec une minoration de -0,127M€ par rapport au montant voté au BP 2025.

Chapitre fonctionnel		BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025	Évolution
Services généraux	900	17 136	117 000	134 136	+682,77 %
Gestion des fonds européens	900-5	14 924 204	0	14 924 204	+0,00 %
Sécurité	901	4 575 023	200 000	4 775 023	+4,37 %
Enseign.,form. Professionnelle, apprent.	902	1 500 000	272 000	1 772 000	+18,13 %
Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	903	2 643 548	673 000	3 316 548	+25,46 %
Santé et action sociale (hors RSA)	904	5 000	0	5 000	+0,00 %
RSA	904-4				
Aménagement des territoires et habitat	905	10 210 000	0	10 210 000	+0,00 %
Action économique	906	13 544 790	0	13 544 790	+0,00 %
Environnement	907	2 030 150	0	2 030 150	+0,00 %
Transports	908	24 052 722	101 261	24 153 983	+0,42 %
Total		73 502 573	1 363 261	74 865 834	+1,85 %

- **Services généraux + 0,117 M€ :** Recette relative au dossier de financement Feder de la stratégie interne de la donnée (Orange - Informatique).
- **Sécurité +0,200 M€ :** Une recette supplémentaire prévisionnelle est attendue dans le cadre du programme FEADER concernant l'acquisition d'engins au titre du programme CFM, prévention des incendies.

- **Enseignement : 0,272 M€** : L'ajustement de recettes supplémentaires de la politique des bâtiments comprend la poursuite des travaux de rénovation énergétique des EPLE dans le cadre de l'avancement des projets subventionnés au titre de la DSID.
- **Culture : 0,673 M€** : Les travaux de mise en valeur de la Citadelle de Corte « Citadelle XXI » vont générer une recette de 373 000€ dans le cadre du PEI.
- **Les transports : 0,1 M€** : Il s'agit d'une régularisation relative à l'inscription d'une prévision de cession d'immobilisation à une mauvaise imputation budgétaire dans le cadre du BP 2025. Le produit des cessions d'immobilisations doit être prévu en recettes de la section d'investissement (Chapitre 954 / nature 024).

2. Les dépenses du BS 2025

Le montant des dépenses votées au Budget primitif s'établit à 1,993 Md€ réparti à hauteur de 1,487 Md€ en mouvements réels et 505,869 M€ en mouvements d'ordre.

Le montant des dépenses proposées au Budget supplémentaire s'élève à 34,331 M€ et se décompose ainsi :

- 24,310 M€ au titre des mouvements réels et mixtes ;
- -75 979 M€ au titre des mouvements d'ordre ;
- 120,708 M€ au titre de la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement reporté en D001.

Les dépenses réelles et mixtes du BS, sont réparties à hauteur de 13,054 M€ en section de fonctionnement, soit +1,17 % par rapport au BP 2025 (PM : 1,111 Md€).

En investissement, le montant des inscriptions s'élève à 11,256 M€, soit +3,59 % par rapport au BP 2025 (PM : 313,583M€).

Les dépenses d'ordre sont en baisse de -75,979 M€ par rapport à la prévision du BP 2025 (505,870 M€)

L'autofinancement dégagé est réévalué à 10,02 M€.

2-1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BS 2025 s'élèvent à 13,054 M€, réparties à hauteur de 12,204 M€ au titre des opérations ventilées et de 0,850 M€ au titre des opérations non ventilées.

a. Les dépenses par chapitre fonctionnel

Les dépenses ventilées :

Les dépenses ventilées, en augmentation de **+12,204 M€** (+1,15 %) par rapport au BP 2025, se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitre fonctionnel	BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025	% EVOL BP/BS
Services généraux - 930	249 686 171,00	2 134 952,00	251 821 123,00	0,86%
Gestion des fonds européens - 930-5	570 000,00	5 804,00	575 804,00	1,02%
Sécurité - 931	57 140 698,00	-	57 140 698,00	0,00%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage - 932	81 266 000,00	2 000 000,00	83 266 000,00	2,46%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - 933	28 000 000,00	863 000,00	28 863 000,00	3,08%
Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) - 934	111 527 060,00	5 500 000,00	117 027 060,00	4,93%
APA - 934-3	82 402 500,00	- 120 000,00	82 282 500,00	-0,15%
RSA – Régularisations de RMI - 934-4	45 566 940,00	105 000,00	45 671 940,00	0,23%
Aménagement des territoires et habitat - 935	15 350 720,00	47 126,00	15 397 846,00	0,31%
Action Economique - 936	39 264 972,00	395 705,00	39 660 677,00	1,01%
Environnement - 937	38 366 190,00	665 000,00	39 031 190,00	1,73%
Transports - 938	307 499 159,00	607 206,00	308 106 365,00	0,20%
Total général	1 056 640 410,00	12 203 793,00	1 068 844 203,00	1,15%

Les inscriptions principales sont réparties comme suit :

○ **Le chapitre 934 Santé et action sociale + 5,5 M€**

Programmes		BS 2025
5111	Social	500 000
5121	Insertion - précarité	135 800
5141	Personnes handicapées	2 800 000
5151	Prestations de l'aide sociale à l'enfance	2 000 000
5211	Action sanitaire et sociale	264 200
6161	Salaires	- 200 000
Total BS 2025 Chapitre 934		5 500 000

Au-delà des redéploiements au sein de ce chapitre budgétaire, les crédits supplémentaires concernent essentiellement :

- Le programme 5141 « personnes handicapées » pour 2,8 M€ relatifs aux frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés ;
- Le programme 5151 « prestations de l'aide sociale à l'enfance » pour 2 M€ liés aux frais d'hébergement en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), établissements d'accueil d'enfants en grande tension financière.

○ **Le chapitre 930 Services généraux (+2,135 M€)**

Programmes		BS 2025
2211	Programme Eurodyssée	45 000,00
2216	Coopération décentralisée	99 000,00
2218	EURO'PACT	35 000,00
2221	Coopération internationale	17 000,00
2311	Assistance technique PDRC	20 000,00
2326	Centre Europe Direct Corsica	10 000,00
6111	Assemblée de Corse	176 435,00
6142	Informatique	190 188,00
6151	Administration générale	1 009 000,00
6153	Affaires juridiques	73 329,00
6161	Salaires	345 000,00
6163	Œuvres sociales	40 000,00
6165	Action sociale - TR - Déplacements	75 000,00
Total BS 2025 Chapitre 930		2 134 952,00

Outre les redéploiements au sein de ce chapitre budgétaire, les crédits supplémentaires concernent essentiellement le programme relatif à l'administration générale pour +1 M€ (locations mobilières et charges locatives).

○ **Le chapitre 932, Enseignement, formation professionnelle et apprentissage pour +2 M€.**

Programmes		BS 2025
4113	Enseignement supérieur	912 000,00
4114	Formations sanitaires sociales supérieures	450 000,00
4124	EPLE - Aménagement numérique	50 000,00
4129	Equipement général des EPLE	8 000,00
4211	Formation Professionnelle	250 000,00
4311	Langue Corse Promotion - Développement - Diffusion	600 000,00
6161	Salaires	- 270 000,00
Total BS 2025 Chapitre 932		2 000 000,00

Les besoins de crédits liés au chapitre 932 (+2 M€) résultent principalement des facteurs suivants :

- La poursuite des engagements qui découlent des projets en cours d'instruction du programme 4113 « Enseignement Supérieur » comme par exemple le soutien à l'internat et au post-internat en médecine générale, les conventions de contrats doctoraux et postdoctoraux, le BTSA Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole (ACSE) et Gestion et Maîtrise de l'Eau projet (GEMEAU) porté par le lycée agricole de Sartène, le « Diplôme d'Etat de professeur de musique / Diplôme Universitaire – Musiques et chants traditionnels de Corse et de Méditerranée / convention cadre Collectivité de Corse – Université Cote d'Azur (IFMKN) ;
- Le versement au titre du programme 4311 « Langue Corse Promotion » des acomptes des conventions 2025/2026 l'ADECEC, Sola Corsa et l'ADPEP2B (centre immersion) ainsi que le soutien au réseau d'écoles immersives dans l'Education Nationale (annonce du Recteur de la création de 70 classes immersives à la rentrée scolaire),
- La nécessité d'assurer dans le cadre du programme 4114 « Formations sanitaires sociales supérieures » les engagements antérieurs des formations 2023 et 2024 et des formations programmées en 2025 relevant des compétences obligatoires au seul titre des instituts de formations paramédicales.

Les dépenses non ventilées :

Les dépenses non ventilées se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitre fonctionnel	BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025	% EVOL BP/BS
Autres impôts et taxes 941	11 000 000,00		11 000 000,00	0,00%
Dotations et participations 942	3 500 000,00		3 500 000,00	0,00%
Opérations financières 943	35 300 000,00		35 300 000,00	0,00%
Frais de fonctionnement groupes d'élus 944	726 923,00	137 573,77	864 496,77	18,93%
Provisions et autres opérations mixtes 945	4 150 679,00	712 214,00	4 862 893,00	-
Total général	54 677 602,00	849 787,77	55 527 389,77	1,55%

Les modifications proposées dans le cadre du budget supplémentaire portent sur les chapitres suivants :

Frais de fonctionnement groupes d'élus – 944 : + 0,138 M€ pour le fonctionnement courant des groupes politiques de l'assemblée de corse.

Provisions et autres opérations mixtes – chapitre 945 : L'évaluation du risque lié aux contentieux conduit à une inscription supplémentaire de provisions pour l'année 2025 d'un montant de +0,712 M€.

b. Les dépenses par nature

Le tableau ci-après présente l'évolution des inscriptions des dépenses réelles de fonctionnement du BS par chapitre nature. Elles portent sur une augmentation moyenne de 1,17 % soit 13,054 M€ portant ainsi les inscriptions BP+BS à 1,124 Md€ (PM : BP+BS 2024 : 1,057 Md€).

Chapitre	Libellé	BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025	EVOL BP/BS %
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	95 287 286,00	2 542 723,00	97 830 009,00	2,67%
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	247 243 300,00	- 10 000,00	247 233 300,00	0,00%
014	Atténuations de produits	15 300 000,00	-	15 300 000,00	0,00%
016	APA	82 427 500,00	- 120 000,00	82 307 500,00	-0,15%
017	RSA	45 566 940,00	105 000,00	45 671 940,00	0,23%
65	Autres charges de gestion courante* (hors 016 et 017)	587 714 384,00	9 686 070,00	597 400 454,00	1,65%
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	726 923,00	137 573,77	864 496,77	18,93%
66	Charges financières (hors 016 et 017)	32 900 000,00		32 900 000,00	0,00%
67	Charges spécifiques	1 000,00		1 000,00	0,00%
68	Dotations aux provisions et dépréciations (hors 016 et 017)	4 150 679,00	712 214,00	4 862 893,00	17,16%
Total		1 111 318 012,00	13 053 580,77	1 124 371 592,77	1,17%

○ **Le chapitre nature 011 - Les charges à caractère général : + 2,543 M€**

Elles s'élèvent à 95,287 M€ au BP 2025 et connaissent un réajustement au BS de +2,67 % avec +2,543 M€ de crédits supplémentaires.

Chapitre nature 011		BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025
930	Services généraux	38 271 615,00	1 491 017,00	39 762 632,00
931	Sécurité	3 196 720,00		3 196 720,00
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 365 283,00	308 000,00	2 673 283,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 597 037,00	85 000,00	3 682 037,00
934	Santé et action sociale	2 703 739,00		2 703 739,00
935	Aménagement des territoires	543 010,00	1 500,00	544 510,00
936	Action économique	619 492,00		619 492,00
937	Environnement	1 865 390,00	250 000,00	2 115 390,00
938	Transports	40 225 000,00	407 206,00	40 632 206,00
943	Opérations ventilées	1 900 000,00		1 900 000,00
Total		95 287 286,00	2 542 723,00	97 830 009,00

○ **Le chapitre nature 012 - Les charges de personnel et frais assimilés : -10 K€**

Elles s'élèvent à 247,243 M€ au BP 2025 et portent sur un réajustement au BS de -10 K€.

Chapitre nature 012		BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025
930	Services généraux	206 012 200,00	345 000,00	206 357 200,00
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	28 961 000,00	- 270 000,00	28 691 000,00
934	Santé et action sociale	6 291 000,00	- 200 000,00	6 091 000,00
937	Environnement	5 979 100,00	115 000,00	6 094 100,00
Total		247 243 300,00	- 10 000,00	247 233 300,00

Dans un souci de clarté, il convient de préciser que le chapitre nature 012 correspond à l'ensemble des charges de personnel hors celles afférentes à l'APA et au RSA. En effet, ces dernières sont comptabilisées sur les chapitres globalisés 016 (APA) et 017 (RSA).

○ **Le chapitre nature 016 – APA ; -120 K€ et chapitre nature 017 – RSA : +105 K€**

Ces crédits portent sur les réajustements concernant les dépenses sur l'APA et le RSA avec un montant final de -0,015 M€.

Programmes 6161 /5131/6165	BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025
016 - APA	82 402 500,00	-	82 282 500,00
017 - RSA	44 799 940,00	105 000,00	44 904 940,00
Total général	127 202 440,00	-	127 187 440,00

○ **Le chapitre nature 65 Autres charges de gestion courante : + 9,686 M€**

Les autres charges de gestion courante constituent le premier poste de dépenses réelles de fonctionnement avec un volume global de 587,714 M€ au BP 2025 porté à 597,400 M€ au Budget Supplémentaire. L'augmentation opérée au titre du BS représente une évolution de +1,65 %. L'analyse croisée nature / fonction, consignée dans le tableau ci-dessous, permet de disposer de la volumétrie des inscriptions complémentaires issues de ce budget.

Chapitre nature 65		BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025
930	Services généraux	5 402 356,00	298 935,00	5 701 291,00
930-5	Fonds Européens	570 000,00	5 804,00	575 804,00
931	Sécurité	53 943 978,00	-	53 943 978,00
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49 939 717,00	1 962 000,00	51 901 717,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	24 402 963,00	778 000,00	25 180 963,00
934	Santé et action sociale	102 506 321,00	5 700 000,00	108 206 321,00
935	Aménagement des territoires	14 007 710,00	45 626,00	14 053 336,00
936	Action économique	38 645 480,00	395 705,00	39 041 185,00
937	Environnement	30 521 700,00	300 000,00	30 821 700,00
938	Transports	267 274 159,00	200 000,00	267 474 159,00
943	Opérations ventilées	500 000,00	-	500 000,00
Total		587 714 384,00	9 686 070,00	597 400 454,00

On peut constater que les demandes du BS concernent notamment les secteurs :

- De la santé et de l'action sociale : +5,7 M€ (hors APA et RSA) avec +2,8 M€ pour la politique en faveur des personnes handicapées, +2 M€ affectés à l'aide sociale à l'enfance.
- De l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage pour +1,962 M€ (avec notamment 600 K€ pour la langue corse et 912 K€ pour l'enseignement supérieur).

○ **Les chapitres nature 68 : Dotation aux provisions & dépréciations : + 0,712 M€**

Chapitre nature 68	BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025
Dot, prov, pour risques fonctionnement courant 6815	150 000,00	712 214,00	862 214,00
Dot, prov, dépréciations actifs circulants 6817	4 000 679,00		4 000 679,00
Total	4 150 679,00	712 214,00	4 862 893,00

L'évaluation du risque lié aux contentieux conduit à une inscription supplémentaire de provisions pour l'année 2025 d'un montant de +0,712 M€.

2-2 Les dépenses réelles d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement est porté à **+11,256 M€**.

a. Les dépenses par chapitre fonctionnel

Les dépenses réelles ventilées d'investissement augmentent ainsi de +3,59 % par rapport au Budget Primitif 2025 portant le montant total des crédits inscrits au BS à 324,839 M€.

Chapitre fonctionnel	BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025	% EVOL BP/BS
Services généraux - 900	15 116 000,00	205 380,00	15 321 380,00	1,36%
Gestion des fonds européens - 900-5	19 600 000,00	335 880,00	19 935 880,00	1,71%
Sécurité - 901	15 743 515,00	- 2 116 750,00	13 626 765,00	-13,45%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage - 902	21 095 000,00	1 295 761,00	22 390 761,00	6,14%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - 903	14 309 636,00	1 451 394,00	15 761 030,00	10,14%
Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) - 904	2 810 000,00	5 953,12	2 815 953,12	0,21%
Aménagement des territoires et habitat - 905	55 917 572,00	4 855 285,00	60 772 857,00	8,68%
Action Economique - 906	41 691 967,00	2 150 000,00	43 841 967,00	5,16%
Environnement - 907	25 469 340,00	1 403 144,00	26 872 484,00	5,51%
Transports - 908	101 829 948,00	1 670 400,00	103 500 348,00	1,64%
Total général	313 582 978,00	11 256 447,12	324 839 425,12	3,59%

Les inscriptions principales par grands secteurs :

○ Le chapitre 905 Aménagement des territoires et habitat : +4,855 M€

Programmes	BS 2025
1211 Réseau très haut débit de la Corse - Infrastructures	205 837,00
1212 Réseau très haut débit - Services et usages numériques	90 000,00
3110 Agence de l'urbanisme	- 150 000,00
3142 Dotations aux communes rurales DQ-DE	3 092 698,00
3151 Habitat logement	1 616 750,00
Total BS 2025 Chapitre 905	4 855 285,00

L'inscription de crédits supplémentaires d'un montant total de +4,855 M€ au chapitre 905 concerne notamment :

- Le programme de dotations aux communes rurales DQ-DE (3,093 M€ de versements aux communes et aux EPCI),
- Le programme relatif à l'amélioration de l'habitat (OPH2C) avec +1,617 M€.

○ Le chapitre 906 Action économique : +2,150 M€

Programmes	BS 2025
2115 ODARC - Dvp rural - Hors FEADER et TOP UP	1 850 000,00
2132 ADEC - Outils financiers	-
2133 Mesures économiques – Plan COVID-19	300 000,00
Total BS 2024 Chapitre 906	2 150 000,00

Des crédits de paiement supplémentaires ont été sollicités par l'ODARC dans le cadre du programme 2115 afin notamment de :

- Répondre aux besoins des dossiers bénéficiaires déjà réglés et pour lesquels l'Office peut présenter des demandes d'acomptes auprès de la CDC,
- Anticiper sur la gestion de la situation de crise des maraîchers de Vescovato qui ont essuyé des pertes considérables lors de la crue du Golu survenue le 17/04/2025.

Les crédits d'investissement inscrits au programme 2133 « Mesures économiques » permettront d'assurer le suivi et l'animation de la mise en œuvre du plan d'investissements d'avenir n°4 territorialisé, en lien avec Bpifrance, opérateur du dispositif.

○ **Le chapitre 908 Transports : +1,670 M€**

Programmes		BS 2025
1121	Voirie ex-départementale	1 670 400,00
Total BS 2024 Chapitre 908		1 670 400,00

Le chapitre des Transports présente 1,670 M€ de crédits d'investissement supplémentaires destinés aux dépenses de travaux de voirie.

○ **Le chapitre 903 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : +1,451 M€**

Programmes		BS 2025
4411	Patrimoine - Restauration	250 000,00
4423	Culture	549 394,00
4432	Musée de la Corse	482 000,00
4514	Aider le sport	170 000,00
Total BS 2024 Chapitre 903		1 451 394,00

Les crédits complémentaires liés à ces quatre programmes du chapitre 903 vont permettre de poursuivre les projets en cours de réalisation dans les domaines du patrimoine et de la culture, du musée de la Corse (lancement de la consultation de travaux de la phase mise en valeur de la Citadelle de Corti) et d'honorer un certain nombre d'engagement liés aux subventions d'équipements sportifs et de loisirs.

○ **Le chapitre 902 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : +1,296 M€**

Programmes		BS 2025
4112	Recherche et diffusion	236 000,00
4114	Formations sanitaires sociales supérieures	77 620,00
4121	EPLÉ - Travaux de bâtiment	718 141,00
4129	Equipement général des EPLÉ	264 000,00
Total BS 2024 Chapitre 902		1 295 761,00

Ces crédits supplémentaires inscrits au chapitre 902 concernent essentiellement des dépenses liées aux opérations de travaux sur les lycées et les collèges.

b. Les dépenses par nature

Structure des dépenses d'investissement :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des inscriptions des dépenses réelles d'investissement du BS par chapitre nature. Elles traduisent une augmentation moyenne de 3 %, soit +11,256 M€, portant ainsi les inscriptions BP+BS à 386,839 M€ (PM : BP+BS 2024 : 398 M€).

Chapitre nature	BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025	EVOL BP/BS %
13 - Subventions d'investissement	1 819 948,00	-	1 819 948,00	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	64 023 394,00	- 2 023 394,00	62 000 000,00	-3,16%
20 - Immobilisations incorporelles	12 510 700,00	154 000,00	12 664 700,00	1,23%
204 - Subventions d'équipement versées	156 947 185,00	7 841 634,00	164 788 819,00	5,00%
21 - Immobilisations corporelles	61 738 551,00	2 628 813,12	64 367 364,12	4,26%
23 - Immobilisations en cours	65 931 200,00	482 000,00	66 413 200,00	0,73%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	4 756 000,00	2 023 394,00	6 779 394,00	42,54%
27 - Autres immobilisations financières	7 416 000,00	150 000,00	7 566 000,00	2,02%
45 - Opérations pour compte de tiers	440 000,00	-	440 000,00	0,00%
Total général	375 582 978,00	11 256 447,12	386 839 425,12	3,00%

○ Le chapitre nature 204 Subventions d'équipements versées : + 7,842 M€

Chapitre nature 204	BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025
Gestion des fonds européens 900-5	12 300 000,00	335 880,00	12 635 880,00
Sécurité 901	10 988 400,00	- 2 116 750,00	8 871 650,00
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 902	9 618 500,00	513 620,00	10 132 120,00
Culture ,vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 903	9 538 873,00	929 394,00	10 468 267,00
Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) 904	2 060 000,00	11 061,00	2 071 061,00
Aménagement des territoires et habitat 905	53 817 572,00	4 765 285,00	58 582 857,00
Action économique 906	31 605 000,00	2 000 000,00	33 605 000,00
Environnement 907	19 699 840,00	1 403 144,00	21 102 984,00
Transports 908	7 319 000,00	-	7 319 000,00
Total général	156 947 185,00	7 841 634,00	164 788 819,00

Les demandes complémentaires de ce chapitre nature représentent un total de 7,842 M€, soit 70 % des inscriptions complémentaires du BS. Elles ciblent notamment les secteurs tels que l'aménagement des territoires avec +4,765 M€ (dont 3,093 M€ de dotations aux communes, et 1,617 M€ de subventions d'aide à l'accession à la propriété), le développement économique (+2 M€) et l'environnement (+1,403 M€).

○ Le chapitre 21 concernant les dépenses sous maîtrise d'ouvrage CdC : +2,629 M€

Chapitre nature 21	BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025
Services généraux 900	10 918 000,00	205 380,00	11 123 380,00
Sécurité 901	3 791 915,00	-	3 791 915,00
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 902	6 940 000,00	718 141,00	7 658 141,00
Culture ,vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 903	2 088 763,00	40 000,00	2 128 763,00
Santé et action sociale 904	70 000,00	- 5 107,88	64 892,12
Aménagement des territoires et habitat 905	52 500,00	-	52 500,00
Action économique 906	3 438 573,00	-	3 438 573,00
Environnement 907	2 426 000,00	-	2 426 000,00
Transports 908	32 012 800,00	1 670 400,00	33 683 200,00
Total général	61 738 551,00	2 628 813,12	64 302 472,00

Parmi les demandes complémentaires de dépenses sous maîtrise d'ouvrage CdC, sont prévus principalement 1,670 M€ consacré aux travaux de voirie départementale et 0,718 M€ aux constructions des collèges et lycées.

D. Les autorisations de Programme et d'Engagement

Pour rappel, les autorisations pluriannuelles sont ventilées par programme. Chaque autorisation est caractérisée par les éléments suivants : année de vote, chapitre fonctionnel, programme lié et le montant prévu.

Une fois votée par l'assemblée délibérante, l'autorisation fait l'objet d'affectations et d'engagements pluriannuels. Comme indiqué dans le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse, la part des AE/AP votées mais non affectées au 31 décembre de l'année de leur vote est annulée de façon automatique. Une « décision modificative de gel » est générée et les montants communiqués à l'assemblée délibérante lors du vote du compte financier unique.

Les règles de caducité des engagements comptables résultent d'actes d'engagement. A ce titre, le toilettage continue. C'est un acte primordial pour les autorisations devenues sans objet.

La sécurisation des stocks d'autorisations est un sujet majeur pour la Collectivité de Corse.

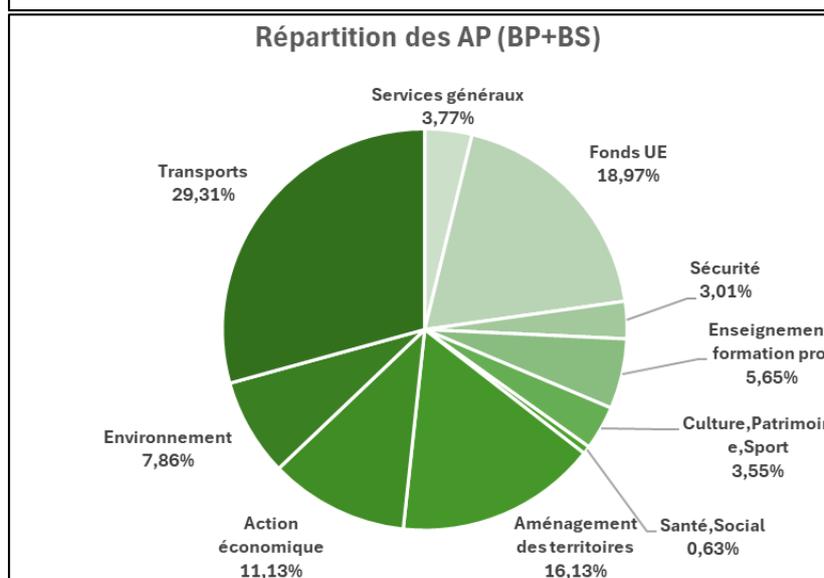
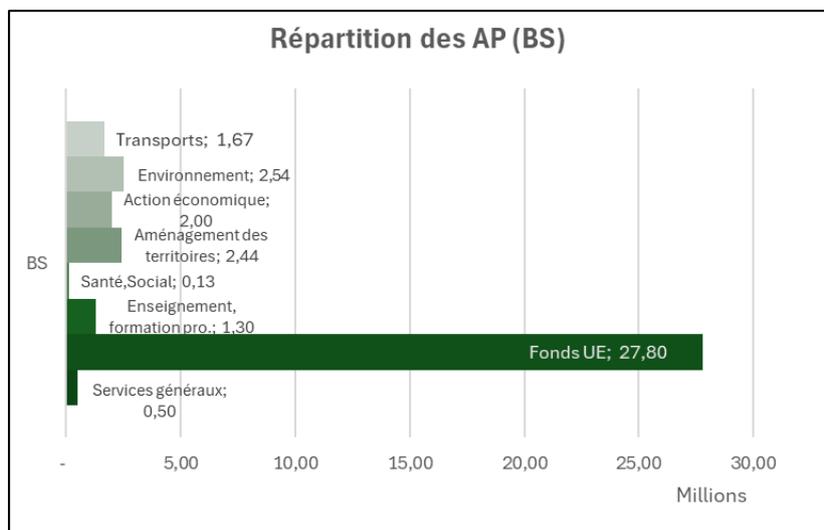
1. Les nouvelles autorisations de programme

Au budget primitif 2025, le montant voté des AP était de 319,128 M€.

Au BS 2025, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'inscrire un montant de 38,369 M€, comme précisé ci-dessous :

Chapitre	Voté BP 2025	Propositions BS 2025	BP + BS	Rappel BP + BS 2024	Evolution (%)	Evolution (€)
900	12 980 000,00	500 000,00	13 480 000,00	14 825 500,00	-9,1%	-1 345 500,00
900-5	40 000 000,00	27 800 000,00	67 800 000,00	29 000 000,00	133,8%	38 800 000,00
901	10 750 200,00	0,00	10 750 200,00	9 005 000,00	19,4%	1 745 200,00
902	18 910 000,00	1 295 761,00	20 205 761,00	43 636 000,00	-53,7%	-23 430 239,00
903	12 682 138,00	0,00	12 682 138,00	17 632 000,00	-28,1%	-4 949 862,00
904	2 140 000,00	126 000,00	2 266 000,00	15 670 000,00	-85,5%	-13 404 000,00
905	55 215 000,00	2 436 278,00	57 651 278,00	71 371 341,00	-19,2%	-13 720 063,00
906	37 790 000,00	2 000 000,00	39 790 000,00	47 289 608,00	-15,9%	-7 499 608,00
907	25 545 400,00	2 540 529,00	28 085 929,00	41 769 000,00	-32,8%	-13 683 071,00
908	103 115 000,00	1 670 400,00	104 785 400,00	106 824 000,00	-1,9%	-2 038 600,00
TOTAL	319 127 738,00	38 368 968,00	357 496 706,00	397 022 449,00	-9,96%	-39 525 743,00

Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la délibération de programme jointe au document budgétaire, ainsi que dans la maquette M57.



Les principales inscriptions concernent :

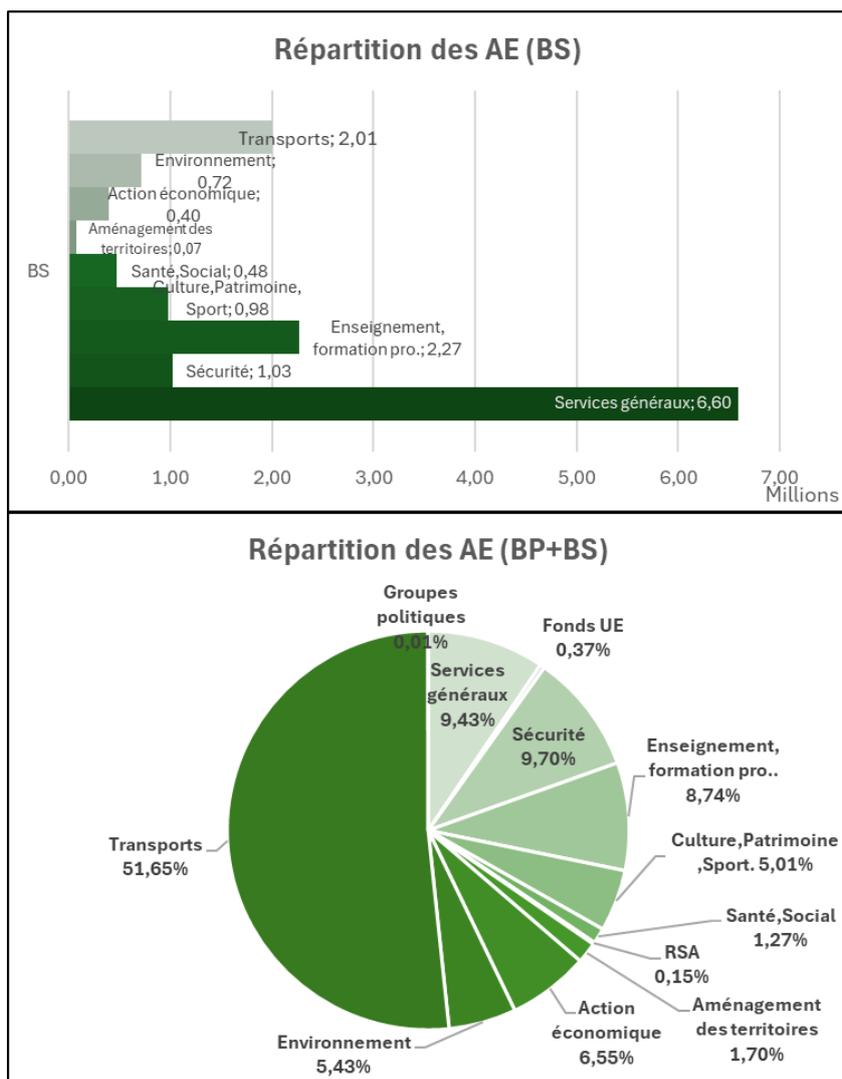
- **Le chapitre 900-5 au titre des fonds européens FEDER.** La proposition d'inscription complémentaire de 27,8 M€ permettra de finaliser l'instruction et la programmation pluriannuelle du PO FEDER 2021-2027 indispensable pour engager les projets qui bénéficieront d'un soutien de l'UE. Ces derniers contribueront à alimenter les objectifs annuels de certification des dépenses FEDER/FSE indispensables pour respecter les seuils du dégageant d'office qui sont imposés par l'Union Européenne jusqu'en 2029.
- **Le chapitre 907 « environnement » :** 2,540M€ destinés pour le renforcement des opérations de l'OEHC (+1.3M€) ainsi que pour le soutien à l'assainissement des communes (+0,660M€).
- **Le chapitre 905 « aménagement territoire :** 2,436M€ qui concernent notamment la politique de l'habitat et du logement afin de pouvoir répondre aux fortes demandes des bailleurs sociaux.
- **Le chapitre 906 « action économique » :** 2M€ pour le ré abondement de dispositifs d'ingénierie financière destinés à soutenir les TPE/PME
- **Le chapitre 908 « transport » :** 1,670 M€ destiné au route territoriales
- **Le chapitre 902 « enseignement et formation professionnelle » :** 1,295M€ au titre des équipements général des travaux sur les EPLE.

2. Les nouvelles autorisations d'engagement

Au budget primitif 2025, le montant voté par l'assemblée délibérante était de 584,266 M€.

Il est proposé à l'Assemblée de Corse une nouvelle inscription d'autorisations d'un montant de 14,546 M€, comme précisé ci-dessous :

Chapitre	Voté BP 2025	Propositions BS 2025	BP + BS	Rappel BP + BS 2024	Evolution (%)	Evolution (€)
930	49 871 401,00	6 595 000,00	56 466 401,00	37 944 155,00	48,8%	18 522 246,00
930-5	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00	1 260 000,00	74,6%	940 000,00
931	57 078 978,00	1 026 500,00	58 105 478,00	57 645 187,00	0,8%	460 291,00
932	50 067 500,00	2 270 000,00	52 337 500,00	56 400 000,00	-7,2%	-4 062 500,00
933	29 024 300,00	980 000,00	30 004 300,00	30 375 000,00	-1,2%	-370 700,00
934	7 103 680,00	477 250,00	7 580 930,00	10 943 400,00	-30,7%	-3 362 470,00
934-3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00
934-4	882 000,00	0,00	882 000,00	9 249 299,00	-90,5%	-8 367 299,00
935	10 080 400,00	74 000,00	10 154 400,00	17 971 961,00	-43,5%	-7 817 561,00
936	38 838 480,00	395 705,00	39 234 185,00	40 492 664,00	-3,1%	-1 258 479,00
937	31 784 040,00	720 000,00	32 504 040,00	33 680 118,00	-3,5%	-1 176 078,00
938	307 259 159,00	2 007 206,00	309 266 365,00	258 824 159,00	19,5%	50 442 206,00
944	75 600,00	0,00	75 600,00	75 600,00	0,0%	0,00
TOTAL	584 265 538,00	14 545 661,00	598 811 199,00	554 861 543,00	7,92%	43 949 656,00



Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la délibération de programme jointe au document budgétaire, ainsi que dans la maquette M57.

Les principales inscriptions concernent :

- **Chapitre 930 – Services généraux : +6,6 M€** destinés notamment aux AE nécessaires pour l'entretien des bâtiments de la collectivité de Corse.
- **Chapitre 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : +2,27 M€**, destinés notamment aux dispositifs d'aides à la formation en Masso-kinésithérapie des étudiants de l'Institut de Formation en Masso-kinésithérapie Niçois issus de l'Université de Corse (Convention de partenariat CDC Université Cote d'Azur et Région Sud) et au financement de l'analyse relative à la « Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole - Gestion et Maîtrise de l'Eau » au Campus AgriCorsica de Sartène pour les années 2024-2025 et 2025-2026.
- **Chapitre 938 -transports : + 2M€** destinés aux transports des personnes handicapés du parc de la voirie ainsi de que l'Office des transport de la Corse.
- **Chapitre 933 -patrimoine jeunesse & sport : + 0,980M€** concernant les aides aux sport et au programmes européens en faveur du patrimoine.

E. La dette de la Collectivité de Corse

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à 1 118 612 807,93 € avec les caractéristiques suivantes :

Encours de dette	1 118 M€
Taux moyen	3,01%
Durée de vie résiduelle	19 ans et 4 mois
Durée de vie moyenne	10 ans et 5 mois
Nombre de ligne de prêt	90

(1) Taux moyen : cette notion de taux moyen est à comparer en fonction de la durée résiduelle de la dette et du niveau des taux de la période

(2) Durée de vie moyenne : durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

L'emprunt d'équilibre voté au budget primitif 2025 s'établissait à 111 739 369 € et diminue donc de 127 532€ pour se fixer à 111 611 837€ sur l'exercice. Cet effort se poursuivra sur l'année.

F. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre comprennent les opérations de transferts entre section ainsi que l'autofinancement de l'exercice.

Les opérations de transfert entre sections (chapitres 926/946) :

Elles concernent les ajustements sur les opérations d'amortissement au BS 2025 qui présentent un solde prévisionnel de :

- o -43 M€ relatifs à la diminution du montant à prévoir pour la neutralisation des charges d'amortissement (comptes 77681 et 198).
- o +11 M€ relatifs à un réajustement du montant à amortir (comptes 6811 et 204811).

Ce réajustement des inscriptions du BP 2025 reposaient sur le réalisé 2024 au compte 139 et du « pic » de subventions FEDER à amortir au compte 139172 due à la clôture du programme UE 14-20 auquel il faut ajouter les prévisions pour les titres à amortir en 2025 sur les subventions d'équipement non encore enregistrées qui se réalise dans le courant du second semestre de l'exercice en cours.

- *Le virement de section (chapitre 951 et 953)*

Il concourt à l'équilibre des sections, l'excédent des recettes de fonctionnement permettant de financer les dépenses d'investissement.

Le virement de section du présent BS s'élève à -43 979 281,88 M€.

L'ensemble de ces opérations permet de déterminer l'autofinancement dégagé par le BS 2025 soit 10,020 M€.

Il est composé de l'ensemble des opérations d'ordre comptabilisées aux chapitres 926/946 ainsi que du virement de section à section.

G. Affectation du résultat

L'instruction comptable M57 précise qu'après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement.

La décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget principal qui a été clôturé au 31/12/2024, soit **127 221 998,96 €**. Cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de **120 707 977,41 €**.

Il est proposé à l'assemblée délibérante dans le cadre du BS 2025 et de ses orientations politiques :

- D'affecter ce résultat par l'inscription d'une recette d'un montant de **120 707 977,41 €** au compte 1068 chapitre 922 en dotation complémentaire de la section d'investissement ;
- D'inscrire le résultat excédentaire, soit **6 514 021,55 €**, en excédent de fonctionnement reporté 002.

CONCLUSION

Il vous est proposé de bien vouloir :

- Inscrire en excédent de fonctionnement reporté la somme de **6 514 021,55 €** ;
- Affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour un montant de **120 707 977,41 €** inscrit au compte 1068 du chapitre 922 ;
- Adopter le Budget Supplémentaire de l'exercice 2025 arrêté à **69 038 723,42 €** en dépenses et en recettes ;
- Adopter, le montant des autorisations de programme ouvertes sur la section d'investissement s'élevant à **38 368 968 €** et un montant des autorisations d'engagement de **14 545 661 €** pour le Budget supplémentaire 2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.